



Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc
Société anonyme au capital de 22 297 072 €
1440 route de Cluses – 74138 Bonneville Cedex
RCS ANNECY 582 056 511

Rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale du 1^{er} juin 2026 comprenant le rapport sur le gouvernement d'entreprise

EXERCICE OUVERT LE 1^{ER} JANVIER ET CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

TABLE DES MATIERES

1	ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES ...	3
1.1	Situation et activités de la Société et de ses filiales.....	3
1.1.1	Principales activités de la Société	3
1.1.2	Activités annexes.....	3
1.1.3	Faits marquants de l'exercice	4
1.2	Événements importants survenus entre la date de clôture et la date de présentation du rapport	5
1.3	Activités en matière de recherche et développement	5
1.4	Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée	5
1.5	Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives	7
2	PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET DES RESULTATS	8
2.1	Chiffre d'affaires	8
2.2	Charges d'exploitation	8
2.3	Résultat d'exploitation	9
2.4	Résultat financier.....	9
2.5	Résultat exceptionnel.....	9
2.6	Résultat net.....	9
2.7	Bilan au 31 décembre 2025.....	9
2.8	Affectation du résultat de l'exercice	10
2.9	Dividendes distribués pendant les trois exercices précédents	10
2.10	Informations sur les délais de paiement	11
2.11	Actionnariat.....	12
2.12	État de la participation des salariés au capital au dernier jour de l'exercice écoulé.....	12
2.13	Filiales	12
2.13.1	SGTMB.....	12
2.13.2	ALP'HYNE MONT-BLANC	13
2.14	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	14
2.15	Mention des dépenses non déductibles fiscalement	15
2.16	Avis du Comité Social et Economique.....	15
3	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE	16
3.1	La composition du Conseil d'administration	16
3.2	Mandats des Commissaires aux Comptes.....	21
3.3	Choix des modalités d'exercice de la direction générale	21
3.4	Conventions réglementées	21
3.5	Délégations en cours de validité accordées dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du code de commerce	22

1 ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

1.1 Situation et activités de la Société et de ses filiales

1.1.1 Principales activités de la Société

- Tunnel du Mont-Blanc

Le Tunnel du Mont-Blanc est un tunnel routier qui relie Chamonix-Mont-Blanc, en Haute-Savoie, France, à Courmayeur, en Vallée d'Aoste, Italie.

ATMB est titulaire d'un contrat de concession conclu avec l'Etat français lui confiant l'exploitation et l'entretien du tronçon du tunnel du Mont-Blanc figurant sur le territoire français ainsi que l'aménagement, l'entretien et l'exploitation de la rampe d'accès à la plateforme française du tunnel depuis l'échangeur de la Vigie.

Le tronçon du tunnel du Mont-Blanc situé sur le territoire italien fait l'objet d'un contrat de concession conclu entre la société italienne SITMB et l'Etat italien.

Le contrat de concession prendra fin le 31 décembre 2050.

En vertu des accords conclus entre les Etats français et italien, les activités d'exploitation, d'entretien, de renouvellement et de modernisation du Tunnel du Mont-Blanc sont soumises au principe d'une gestion concertée entre les sociétés concessionnaires française et italienne par le biais d'une structure unique, le TMB - Groupement Européen d'Intérêt Economique.

- Autoroute Blanche (A40) et RN205

ATMB est également chargée, par contrat de concession signé avec l'Etat français, de l'entretien et de la gestion de l'Autoroute Blanche (A40) qui s'étend sur 110 km entre Valserhône (ex. Bellegarde) à Passy et depuis 2010, de la route nationale 205 (aussi appelée Route Blanche) qui relie l'A40 au Tunnel du Mont-Blanc.

Le contrat de concession prendra fin le 31 décembre 2050.

1.1.2 Activités annexes

La société exploite les dépendances et installations annexes directement nécessaires au service des usagers, telles que les aires de stationnement, stations-service, restaurants... La société passe des contrats en vue de faire assurer par des tiers l'exploitation et l'entretien de ces installations annexes à caractère commercial situées sur le réseau autoroutier concédé, moyennant redevances entrant dans les produits de la concession.

La société accorde également moyennant redevances des droits d'occupation du domaine public autoroutier au profit d'opérateurs de télécommunications (essentiellement locations de fibre noire).

La société exerce l'activité de supervision à distance de la circulation routière du Tunnel des Montets pour le compte du Conseil Départemental du département 74.

Enfin, la société propose aux usagers de souscrire des contrats d'abonnement en vue de bénéficier d'un télébadge permettant à l'usager d'emprunter les voies équipées du télépéage dans les gares des sociétés d'autoroutes, des exploitants d'ouvrages à péage et des exploitants de parkings, et de bénéficier d'une facturation unique du montant de ses consommations. Plusieurs offres commerciales sont proposées par la société en fonction des habitudes de déplacement de l'usager (conducteur occasionnel ou régulier) ou du profil (offre étudiant).

1.1.3 Faits marquants de l'exercice

- Fermeture du Tunnel pour travaux de 15 semaines

Une fermeture totale du tunnel a eu lieu du lundi 1^{er} septembre 2025 jusqu'au vendredi 12 décembre 2025 à 17h pour la rénovation de la voûte.

Cette fermeture de 15 semaines consécutives a permis de mener le deuxième chantier-test de réhabilitation de la voûte.

- Réouverture du pont Santhià – Ivrea

La circulation pour les poids-lourds de plus de 19 tonnes de la route de Liaison A4/A5 Ivrea-Santhià et du viaduc de la "Camolesa" sur l'axe Milan – Tunnel du Mont-Blanc a été réouverte en mars 2025.

- Incendie au Tunnel du Vuache

Le 11 juin 2025, un poids-lourd a pris feu dans le tube sud du tunnel du Vuache. Le tube a réouvert le 18 novembre 2025. Pendant la période de fermeture, la circulation du tube nord non impacté se faisait à double sens. Pour des raisons de sécurité, les poids lourds n'étaient pas autorisés à circuler dans le tube nord jusqu'à la réouverture du tube endommagé.

Le sinistre a été déclaré à l'assureur du contrat « dommages aux biens ».

L'incendie a endommagé la voûte sur environ 60 mètres linéaire, l'enrobé sur environ 40 mètres linéaire ainsi que les équipements de sécurité situés en aval de l'incendie.

La période de fermeture de 5 mois a permis de réaliser des travaux de réparation de l'infrastructure (voûte, trottoirs et chaussée principalement) et de remplacement de nombreux équipements de sécurité (ventilation, signalisation, armoires électriques).

Au 31 décembre 2025, des charges et des investissements ont été comptabilisées pour respectivement 1,9 M€ et 0,9 M€.

- Accident mortel RN205

Un accident tragique s'est produit sur la descente des Egratz (RN 205) le 20 août 2025 ayant coûté la vie à deux jeunes passagers et blessé grièvement deux autres personnes.

La réouverture du secteur des Egratz intervient après la validation des travaux menés par un collège d'experts et l'accord de la préfecture. Ce processus vérifie que toutes les conditions de sécurité sont réunies pour permettre à nouveau la circulation sur la RN205.

- Départ du Directeur Général et nomination d'un Directeur Général Délégué

Consécutivement à l'annonce du départ d'Erwan Le Bris au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration du 25 novembre 2025 a approuvé à l'unanimité la nomination de Monsieur Philippe Deloire en tant que Directeur Général Délégué à compter du 25 novembre 2025.

Le Conseil d'Administration a également approuvé à l'unanimité la nomination de Philippe Deloire en qualité de représentant d'ATMB au sein du Comité des Concessionnaires, en remplacement de Monsieur Erwan Le Bris à compter du 1^{er} janvier 2026.

1.2 Événements importants survenus entre la date de clôture et la date de présentation du rapport

En date du 15 janvier 2026, la société SI.AM S.r.l. a adressé au GEIE une demande formelle de révision du prix au titre de l'article 1664 du Code civil italien, relative au contrat de service de déneigement et prestations complémentaires.

Cette demande a été analysée avec l'assistance du conseil juridique du GEIE et a fait l'objet d'une réponse formelle en date du 27 janvier 2026, par laquelle elle a été intégralement rejetée tant sur le principe que sur le montant.

À ce jour :

- aucune procédure contentieuse n'a été engagée ;
- aucun élément ne permet de considérer l'existence d'un passif probable au sens des principes comptables applicables ;
- la demande est considérée comme infondée au regard des dispositions contractuelles et du cadre juridique applicable.

1.3 Activités en matière de recherche et développement

Le projet expérimental eRoadMontBlanc a pour objectif de tester une solution innovante de route électrique par conduction, reposant sur une technologie de rail conducteur au sol comparable à celle déployée par ALSTOM pour les tramways. Ce projet ambitieux entend démontrer le potentiel de cette technologie afin de faire émerger, à l'horizon 2030, un système de route électrique capable de contribuer à la décarbonation du transport routier longue distance en France, voire à l'échelle européenne.

Porté par un consortium 100 % français piloté par ATMB, réunissant l'Université Gustave Eiffel, Alstom, Pronergy et GREENMOT, le projet s'articule en deux phases : une première phase d'expérimentation sur la plateforme TRANSPOLIS dans l'Ain, avec un démonstrateur de 400 mètres mis en service fin 2024, puis, sous réserve de résultats concluants et de la poursuite de la dynamique nationale en faveur des routes électriques, un test grandeur nature sur 1 km de la RN205 à proximité de Chamonix.

Le fourgon a été livré sur le site de Transpolis en juillet 2025 et les premiers essais, incluant le transfert de courant, ont été menés avec succès. À ce jour, environ 360 essais ont été réalisés, et la livraison du poids lourd est prévue en mai 2026.

Le projet a fait l'objet d'une belle couverture médiatique, mettant en avant la politique environnementale ambitieuse de l'entreprise.

1.4 Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

- Tunnel du Mont Blanc
 - Accidentalité

En 2025, aucun accident corporel n'a été constaté au Tunnel du Mont Blanc. Le 28 juillet 2025, un début d'incendie s'est déclaré sur un véhicule léger remorquant une caravane (échauffement de composants moteurs ayant provoqué un début d'incendie sur des

composants plastiques). Aucun autre véhicule n'a été impliqué. Aucun dégât à l'ouvrage n'a été causé.

- Exercices sécurité

Quatre exercices de sécurité ont été conduits dans le Tunnel du Mont-Blanc et les retours d'expérience (compte rendu et plan d'actions) qui en seront tirés.

Un exercice binational organisé par les préfectures s'est tenu le 13 juin.

Aucun déclenchement du Plan de Secours Binational (PSB) n'a été mis en œuvre.

- Fluidité du trafic

Le nombre d'heures d'attente au péage Nord (France) a globalement diminué (-5,9%) par rapport à 2024 malgré l'augmentation des trafics des VL et PL. Le nombre d'heures d'attente au péage Sud (Italie) a globalement augmenté (+10%) par rapport à 2024.

En 2025, le temps global d'interruption totale de la circulation (dans les deux sens de marche) a représenté 33,2% (vs 36,2% en 2024) du temps total, principalement à cause des fermetures programmées nécessaires pour l'exécution des chantiers, dont notamment une fermeture en automne pendant une période consécutive de 102 jours.

Le temps cumulé des interruptions totales de la circulation, pour des événements non programmés, a été de 62 heures 54 minutes (vs 66 heures et 57 minutes en 2024).

- Autoroute Blanche

- Accidentalité :

Le nombre total d'accidents (301 vs 314 en 2024) est en baisse de 4.1% : le nombre d'accidents corporels reste identique avec 14 accidents, et le nombre d'accidents matériels est de 286 versus 300 en 2024.

Cette baisse est constatée sur les deux réseaux : réseau autoroutier (259 vs 266) et sur la RN205 (42 vs 48).

Deux décès sont à déplorer cette année dans l'accident provoqué par un éboulement sur la RN205, un mort recensé en 2024.

- Exploitation tunnels :

Le 11 juin 2025 un poids lourd a pris feu au niveau du tunnel du Vuache. Cet événement heureusement sans victime, a détruit la moitié des équipements dynamiques du tube sens Mâcon Chamonix et de gros travaux de génie civil ont dû être réalisés sur la structure de l'ouvrage.

Suite à cet incendie plusieurs débriefings d'exploitation et technique ont été réalisés aussi bien en interne ATMB qu'avec les services d'intervention et de l'Etat.

Dans un but d'amélioration continue et de capitalisation à la suite de cet événement ATMB a établi un plan d'action qui est suivi par le comité de coordination tunnel qui regroupe les équipes de la DRE, de la DSTI et de la 2D2I. Une grosse partie des actions relevées ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

- Exercices :

Trois exercices de sécurité ont été organisés par ATMB en 2025, deux au tunnel du Vuache

et un au tunnel du Châtelard.

Au tunnel du Vuache, le 3 juillet 2025, ATMB a réalisé un exercice de sécurité dont le scénario était la gestion d'un incendie de VL en circulation bidirectionnelle. En effet, par suite de l'incendie du 11 juin 2025 la circulation des VL allait se faire en mode bidirectionnel durant plusieurs mois. En concertation avec les services de secours et l'agent de sécurité ATMB, il a été souhaité axer l'exercice annuel sur ce scénario afin de s'entraîner dans l'éventualité d'un nouvel événement de ce type durant les travaux.

Un autre exercice d'évacuation en phase chantier a été réalisé avec le SDIS 74 au tunnel du Vuache le 22 septembre 2025.

Au tunnel du Châtelard, le 4 juin 2025, ATMB a réalisé un exercice de sécurité dont le scénario était un petit accident d'un PL transportant des matières dangereuses (gasoil) ayant occasionné une fuite du chargement. Dans le même temps une panne sur une vanne de pilotage du bassin venait complexifier la gestion de cet événement. Les objectifs étaient multiples, vérifier l'évacuation des clients vers les points de rassemblement, tester la réaction des opérateurs suite au défaut sur la vanne, gestion des nasses avec la gendarmerie. Ces exercices ont fait l'objet de débriefings avec l'ensemble des acteurs.

- Maintenance des tunnels

Comme chaque année deux campagnes de maintenance ont été réalisées dans chaque tunnel (une au printemps et une à l'automne). L'ensemble des gammes de maintenance préventive ont été déroulées et les CR réalisés.

L'ensemble des tests de bon fonctionnement de la GTC et de la DAI ont été réalisés lors de ces nuits de maintenance.

Par ailleurs, au tunnel du Vuache, durant la période provisoire actuelle et jusqu'à la fin des travaux d'équipement (éclairage et accélérateurs) des tests supplémentaires sur les équipements sont réalisés tous les 15 jours.

- Dossier de sécurité :

Pour la RN205, le Dossier de Sécurité des tunnels a été validé par la préfecture à la suite de la commission SIST du 25 juin 2025.

Pour le tunnel du Vuache, suite à l'incendie ATMB a demandé au préfet un report de l'autorisation d'exploiter jusqu'en juillet 2027 afin de pouvoir réaliser le dossier de sécurité dans de bonnes conditions, et en y intégrant les travaux post incendie qui seront terminés à l'été 2026. Les premières réunions de concertation concernant ce DS vont débuter au printemps 2026 pour une remise du dossier aux services instructeurs en janvier 2027.

1.5 Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives

Bien que des incertitudes demeurent quant au périmètre et au montant des travaux à réaliser au Tunnel du Mont Blanc d'ici au terme de la Concession, à la date d'arrêt des comptes au 31 décembre 2025, il n'existe pas d'incertitude significative susceptible de remettre en cause le principe de continuité d'exploitation.

2 PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET DES RESULTATS

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 ont été établis en application des dispositions résultant du plan comptable général.

Changement de réglementation comptable

La modification du règlement ANC n° 2014-03 par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable.

Ce nouveau règlement a notamment pour objet de moderniser et de simplifier la présentation des comptes annuels, d'actualiser la nomenclature du plan de comptes et d'améliorer la comparabilité de l'information financière.

Les principales évolutions introduites par ce règlement portent en particulier sur :

- la suppression de la technique du transfert de charges,
- la nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limitée aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ainsi qu'à certaines écritures d'origine fiscale,
- la modernisation et la simplification des modèles de bilan, de compte de résultat et des informations figurant en annexe.

Les incidences de ce changement de réglementation ont été prises en compte conformément aux dispositions prévues par le règlement ANC n° 2022-06.

2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 211,5 M€ vs 210,6 M€ en 2024, soit une hausse de +0.9 M€ (+0.4%) expliquée par :

- Le chiffre d'affaires péage sur l'Autoroute Blanche (147 M€ vs 149,4 M€ en 2024, soit -2,4 M€, -1,6 %) :
 - Effet volume/trafic : -4,7 M€ dont - 4 M€ sur les poids-lourds du fait de l'incendie du tunnel du Vuache du 11 juin et malgré la réouverture complète aux poids-lourds de la bretelle Santhia Ivrea en mars 2025.
 - Effet prix : +2,2 M€ (dont +1,7 M€ sur les véhicules légers et +0,48 M€ sur les poids-lourds).
- Le chiffre d'affaires péage au Tunnel du Mont-Blanc (58.5 M€ vs 55,6 M€ en 2024, soit +3 M€, +5,3 %) :
 - Effet volume/trafic : +2 M€ dont +1.5 M€ sur les poids-lourds et 0,5 M€ sur les véhicules légers.
 - Effet prix : +1 M€, dont +0,7 M€ sur les poids-lourds et +0,3 M€ sur les véhicules légers.
- Des produits annexes pour 6 M€, en hausse de +0,4 M€.

2.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 149.5 M€ vs 140,9 M€ sur 2024, soit une hausse de +8.6 M€ (+6,1 %).

Cette variation s'explique par la hausse des :

- Autres achats et charges externes de +1,4M€ (+2,4%)
- Charges de personnel : +0,8 M€ (+2.9 %),
- Augmentation des dotations aux amortissements et provisions de +3,4 M€ en lien avec les immobilisations.

Parallèlement, les autres charges s'élèvent à 4.5 M€.

2.3 Résultat d'exploitation

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation s'élève à 68,9 M€ vs 71,4 M€ en 2024, soit une baisse de -2,4 M€ (-3,4 %).

2.4 Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 7,3 M€ vs 7,1 M€ en 2024.

2.5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel n'est pas significatif (-0.4 M€), en lien avec l'application du règlement ANC n°2022-06. En 2024, le résultat exceptionnel s'établissait à - 4.3 M€.

2.6 Résultat net

Dans ce contexte, après comptabilisation de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise pour 1,2 M€ (idem 2024) et d'une charge d'impôt sur les sociétés de 19,4 M€ (vs 19,9 M€ en 2024), le résultat net de l'entreprise ressort à 55,2 M€ vs 53 M€ en N-1, soit une hausse de +2,2 M€ (+4,1 %).

2.7 Bilan au 31 décembre 2025

L'actif immobilisé s'établit à 526 M€ vs 503 M€ en N-1, soit une hausse de +23 M€ (+4,6%). Les investissements de l'exercice s'élèvent à 68.2 M€ (vs 54,7 M€ en 2024, soit +24,8 %). Les investissements concernent à hauteur de 49,8 M€ l'A40 et 18,5 M€ le Tunnel du Mont-Blanc.

Concernant l'A40, les principaux investissements sont les suivants :

- Renouvellement des chaussées (Secteurs Saint-Julien en Genevois phase 2, Cluses-Scionzier) : 9,7 M€
- Flux Libre : 6,3 M€
- Protection des nappes de captage (Secteurs Vuache et Bajolet) : 5,5 M€
- Modification du défilé Sainte-Marie : 4,5 M€
- SI-Infrastructure des systèmes d'information : 4,4 M€
- Giratoire de Cluses-la Maladière : 3 M€
- Parc véhicules et matériels TP Viabilité : 2,9 M€
- Système d'information sécurité Exploitation Trafic (SAE2, signalisation dynamique) : 1,8 M€.

Concernant le tunnel, les principaux investissements sont les suivants :

- Seconde phase de chantier test des travaux de la route : 11,3 M€,
- Renouvellement véhicule service sécurité incendie : 0,3 M€,
- Eclairage Led : 1,4 M€,
- Remplacement de la climatisation des postes de transformation : 0,9 M€

Les créances s'élèvent à 55,5 M€ contre 50,1 M€ en N-1, dont +5,3 M€ sur les créances clients. Les valeurs de placement et disponibilités atteignent 149,2 M€ (vs 185,4 M€ en N-1), dont 129 M€ de placements sur un panel de comptes à terme (161 M€ en N-1). Les charges constatées d'avance s'élèvent à 3,6 M€ (3,3 M€ en N-1).

Les capitaux propres s'élèvent à 660 M€ au 31 décembre 2025 (vs 631,1 M€ en N-1), incluant 31,4 M€ (30 M€ de subventions d'investissements (30 M€ en N-1).

La dette financière est soldée (- 40 M€) et les dettes d'exploitation et dettes diverses s'élèvent à 67,9 M€ vs 63,9 M€ en N-1.

2.8 Affectation du résultat de l'exercice

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter dans les conditions prévues à l'article 47 des statuts, le résultat net après impôts de 55 229 756 €, de la manière suivante :

- Versement d'un dividende de 700 560 € aux actions de catégorie B, soit 0.96 € par action, en application des statuts,
- Affectation du solde, soit 54 529 196 €, au compte « Report à nouveau ».

Le report à nouveau sera de 54 529 196 € après affectation du résultat.

Affectation du résultat	2025
Report à nouveau	54 529 196
Dividende attribué aux actions	700 560
- action de catégorie "B"	700 560
- action de catégorie "A" et "B"	0
- Prime subventions	0
TOTAL	55 229 756

2.9 Dividendes distribués pendant les trois exercices précédents

Affectation du résultat	2024	2023	2022
Autres réserves	24 935 382	35 339 532	49 694 454
'Dividende attribué aux actions	28 090 981	28 090 981	28 090 981
- action de catégorie "B"	700 560	700 560	700 560
- action de catégorie "A" et "B"	22 993 856	22 993 856	22 993 856
- Prime subventions	4 396 566	4 396 566	4 396 566
TOTAL	53 026 363	63 430 513	77 785 435

2.10 Informations sur les délais de paiement

Le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées se répartissent comme suit :

Factures reçues et émises TTC non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441 - I. -1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 - I. -2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif non exigible)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif non exigible)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	199					176	456					7549
Montant total des factures concernées t.t.c.	2 609 742 €	9 593 338 €	12 528 €	0 €	413 €	9 606 278 €	514 583 €	-1 516 762 €	247 392 €	74 653 €	16 808 023 €	15 613 306 €
Pourcentage du montant total des achats (1) t.t.c. de l'exercice	1,679%	6,171%	0,008%	0,000%	0,000%	6,180%						
Pourcentage du chiffre d'affaires (2) t.t.c. de l'exercice							0,201%	-0,592%	0,096%	0,029%	6,555%	6,089%
(B) factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues						0						0
Montant total des factures exclues						- €						- €
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	x Délais contractuels : selon nos conditions générales d'achats 0 Délais légaux : (préciser)						x Délais contractuels : selon nos conditions générales de ventes 0 Délais légaux : (préciser)					

2.11 Actionnariat

Actionnariat au 31 décembre 2025	Nombre d'actions A	Nombre d'actions B	% Capital
État français			67.30%
• FDPITMA	208 082	729 750	67.30%
• Agence des Participations de l'État	1		0%
Département de la Haute Savoie et de l'Ain			18.62%
• Département de l'Ain	30 000		2.15%
• Département de la Haute-Savoie	229 454		16.47%
Canton et Ville de Genève			5.42%
• Canton de Genève	21 484		1.54%
• Ville de Genève	54 000		3.88%
Compagnies d'assurance françaises	66 337		4.76%
Établissements financiers français et suisses			2.39%
• Établissements financiers français	22 393		2.11%
• Établissements financiers suisses	10 860		0.28%
Divers			1.38%
• Diverses personnes morales	6 427		0.46%
• Diverses personnes physiques	13 001		0.93%
Personnel ATMB+ SGTMB (à titre individuel)	1 778		0.12%
	663 817	729 750	
TOTAL ACTIONS A ET B	1 393 567		100.00%

2.12 État de la participation des salariés au capital au dernier jour de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est indiqué que la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2025, s'élève à 0.12 % du capital social.

2.13 Filiales

Au 31 décembre 2025, la Société détient des participations dans les sociétés suivantes.

2.13.1 SGTMB

La Société de Gestion du Tunnel du Mont Blanc (SGTMB), au capital de 16.500 €, détenue à 100 % par ATMB, a pour objet social la mise à disposition du GEIE-TMB de tout personnel nécessaire à l'exploitation du tunnel.

La SGTMB a, depuis sa création, eu la forme juridique d'une société à responsabilité limitée. Au regard des activités de la société et de son fonctionnement, il a paru souhaitable de transformer la SGTMB en société par actions simplifiée à associé unique.

Par décisions de l'associé unique en date du 27 mai 2025 se prononçant sur la clôture des comptes de l'exercice 2024, a été adoptée la décision de transformation de la SGTMB en SAS et ont été désignés :

- La société ATMB en qualité de président,

- Erwan Le Bris en qualité de Directeur Général,
- Philippe Deloire en qualité de Directeur Général Délégué.

Son chiffre d'affaires atteint 9.9 M€ en 2025 avec un résultat de 9.4 K€ portant ses capitaux propres à 839 K€ au 31 décembre 2025.

2.13.2 ALP'HYNE MONT-BLANC

La société ALP'HYNE MONT-BLANC, société par actions simplifiée au capital de 180.000 €, créée en octobre 2023 et étenue à 12,5% par ATMB, a pour objet, en France, la conception, la réalisation, l'exploitation, le financement et l'entretien-maintenance d'une ou plusieurs unité(s) de production et de distribution d'hydrogène renouvelable et bas-carbone située(s) en Haute-Savoie (74) (« le Projet »).

Le Projet ne pouvant être mené à son terme en raison de l'absence de perspectives de commercialisation pouvant mener à un plan d'affaires viable et le redémarrage du Projet n'étant ni envisagé, ni raisonnablement envisageable, le Président a invité les associés à décider la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Par acte sous seing privé constatant les décisions unanimes des associés prises en date du 29 novembre 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable ; ont nommé en qualité de liquidateur la société Verso Energy.

Par acte sous seing privé constatant les décisions unanimes des associés prises en date du 16 mai 2025, les associés ont décidé mettre fin par anticipation au mandat du commissaire aux comptes de la société.

Ensuite, par acte sous seing privé constatant les décisions unanimes des associés prises en date du 17 septembre 2025, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, ont constaté la fin des opérations de liquidation et ont prononcé la clôture de la liquidation à compter du même jour.

Les formalités de radiation de la société du registre du commerce et des sociétés sont en cours.

2.14 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

(en €)

NATURE des INDICATIONS	2021	2022	2023	2024	2025
I- CAPITAL en FIN d'EXERCICE					
a) Capital social	22 297 072	22 297 072	22 297 072	22 297 072	22 297 072
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	1 393 567	1 393 567	1 393 567	1 393 567	1 393 567
c) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droits de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer :					
d1. par conversion d'obligations					
d2. par exercice de droits de souscription					
II- OPÉRATIONS et RÉSULTAT de l'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires					
- Chiffre d'affaires	202 913 917	217 689 748	225 347 734	210 614 505	211 537 049
- Recettes de péage (tunnel du mont Blanc ½ + autoroute Blanche)	196 819 283	211 967 505	218 576 106	204 982 619	205 551 498
b) Résultat avant impôts & charges calculées ⁽¹⁾ (amortissements et provisions)	124 090 676	136 636 778	124 255 831	112 540 734	117 002 868
c) Impôts sur les bénéfices	25 727 172	26 986 887	23 354 608	19 925 306	19 423 404
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	2 232 694	2 364 784	2 007 556	1 221 027	1 212 151
e) Résultat après impôts & charges calculées (amortissements et provisions)	66 242 728	77 785 435	63 430 513	53 026 363	55 229 756
f) Résultat distribué	29 419 001	28 090 981	28 090 981	28 090 981	28 090 981
III- RÉSULTAT par ACTION					
a) Résultat après impôts mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	70,58	78,68	72,41	66,46	70,02
b) Résultat après impôts & charges calculées (amortissements et provisions)	47,53	55,82	45,52	38,05	39,63
c) Dividende attribué à chaque action (hors dividende spécifiquement attribué aux collectivités ayant versé des subventions à la constitution de la société pour la construction du tunnel et hors dividende statutaire) ⁽¹⁾	17,30	16,50	16,50	16,50	16,50
IV- PERSONNEL (Hors GEIE à compter de 2019)					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	330	336	345	344	358
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (y compris intéressement)	16 036 373	17 555 930	17 461 091	18 325 242	19 171 594
c) Montant des sommes versées aux salariés au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	8 612 803	8 391 763	8 545 496	9 050 415	9 575 685

En 2019, les dividendes se sont élevés à 29 419 000 € dont 700 560 € de dividende statutaire (0,96 € par action de catégorie B).

En 2020, les dividendes se sont élevés à 29 419 001 € dont 700 560 € de dividende statutaire (0,96 € par action de catégorie B).

En 2021, les dividendes se sont élevés à 29 419 001 € dont 700 560 € de dividende statutaire (0,96 € par action de catégorie B).

En 2022, les dividendes se sont élevés à 28 090 981 € dont 700 560 € de dividende statutaire (0,96 € par action de catégorie B).

En 2023, il est proposé une distribution de dividende de 28 090 981 € dont 700 560 € de dividende statutaire (0,96 € par action de catégorie B).

2.15 Mention des dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 52 K€ correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, visées à l'article 39 4° du même code.

Par conséquent l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 13 K€.

2.16 Avis du Comité Social et Economique

Nous vous informons que le comité social et économique, régulièrement consulté sur les orientations stratégiques de l'entreprise a émis un avis qu'il a transmis au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 2312-24 à L. 2312-27 du Code du travail.

3 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

3.1 La composition du Conseil d'administration

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé d'un Président et de douze administrateurs identifiés dans le tableau ci-dessous. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, figure dans ce tableau, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nom / Prénom	Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023	Date de début de mandat / fonction	Date de fin ou durée de mandat / fonction
Christophe CASTANER	ATMB, président du Conseil d'administration Mandats et fonctions en dehors ATMB : - Président du conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Marseille - Président de la Villanelle Conseil - Président du Conseil d'administration de SFTRF	17/11/2022 25/11/2022 16/02/2023 13/06/2024	16/11/2027 29/03/2029 Indéfini 2029
Isabelle PEROT	ATMB, Administrateur représentant l'État, ministère de l'Europe et des affaires étrangères Mandats et fonctions en dehors d'ATMB : - Agent public/chef du service Europe2, Direction de l'Union européenne au MEAE - Agent public/chargé de mission auprès du directeur de l'Union européenne, direction de l'Union européenne au MEAE	09/09/2020 09/09/2023 01/09/2024	24/09/2025
Lilas BERNHEIM	ATMB, Administrateur représentant l'État, ministère de l'Europe et des affaires étrangères	25/09/2025	24/09/2031
Magali DOMERGUE	ATMB, Administrateur représentant l'Etat, ministère écologie, développe durable et énergie Mandats et fonctions en dehors ATMB : - Inspectrice à l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable / Pôle ministériel écologie - Membre du conseil d'administration du Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin (FDPITMA)	27/03/2025 24/04/2025	26/03/2031 En cours

Séverine FEBVRE	ATMB, administrateur représentant l'État, ministère du partenariat avec les territoires et de la décentralisation	18/11/2024	17/11/2030
	Mandats et fonctions en dehors ATMB : - Directrice adjointe, direction départementale des territoires de la Haute-Savoie	12/02/2024	En cours
Boris HAUPTMANN	ATMB, Administrateur représentant l'Etat, représentant du ministre chargé de l'économie	28/11/2023	27/11/2029
	Mandats et fonctions en dehors ATMB :	17/10/2022	En cours
	- Responsable du Pôle Finance Agence des participations de l'État / Ministère de l'Économie et des finances	01/12/2023	En cours
	- Administrateur représentant l'Etat, Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF)	01/12/2023	En cours
Cedric PEIGNAT	ATMB, Administrateur représentant l'Etat, représentant le ministre chargé du budget	19/03/2024	18/03/2030
	Mandats et fonctions en dehors d'ATMB / - Administrateur représentant l'Etat, Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF) - Administrateur représentant l'Etat, Caisse Nationale des Autoroutes - Administrateur représentant l'Etat, FDPITMA - Administrateur représentant l'Etat, Voies Navigables de France - Administrateur représentant l'Etat, grand port maritime de Dunkerque - Administrateur, Tunnel Euralpin Lyon Turin - Administrateur représentant l'Etat, Etablissement public de Sécurité Ferroviaire	19/03/2024 25/03/2024 25/03/2024 27/03/2024 28/03/2024 09/04/2024 13/03/2024	En cours En cours En cours En cours En cours En cours En cours
Mélina MONTEIL	ATMB, Administrateur représentant l'État, ministère de l'Europe et des affaires étrangères	18/11/2022	17/11/2028
	Mandats et fonctions en dehors ATMB : - Cheffe de mission Europe méditerranéenne (direction de l'UE- MEAE) - Société Française du Tunnel Routier du Fréjus (SFTRF), Administrateur	01/11/2023 23/11/2022	

Mark MULLER	ATMB, Administrateur représentant l'Etat et le Canton de Genève Avocat associé de l'Etude Muller & Fabjan	19/05/2020	AG statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
Nathalie BOHLER	ATMB, Administrateur, Représentante de la Ville de Genève Mandats et fonctions en dehors ATMB : - Ville de Genève, Directrice du Département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL) - Fondation de la Cité Universitaire – Membre du Conseil (trésorière) - Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) – Membre du Conseil - Société d'exploitation hôtelière et restauration de la Ville de Genève SA – Administratrice présidente - Fondation Cité-Bleue – membre du Conseil	19/05/2020 01/05/2012 22/07/2020 16/09/2020 30/11/2022 01/06/2024	AG statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 31/05/2030 31/05/2030 Mandat reconduit tacitement
Martial SADDIER	ATMB, Administrateur, Représentant des collectivités publiques françaises Mandats et fonctions en dehors ATMB : - Président du Conseil Départemental de la Haute- Savoie - Membre du conseil de surveillance de la Compagnie Nationale du Rhône - Président du Comité de bassin Rhône Méditerranée - Président de la Régie du Montenvers - Président du Comité départemental du Tourisme Haute-Savoie Mont-Blanc - Président du Conseil d'administration du SDIS 74 - Président de la Maison Départementale des Personnes Handicapées	27/05/2024 01/07/2021 09/2021 08/12/2023 01/01/2024 04/12/2024 01/07/2021 01/07/2021	AG statuant en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029 03/2028 03/2028 12/2026 28/01/2026 03/2028 03/2028 03/2028
Jean-Philippe DEMAEL	ATMB, Administrateur indépendant Mandats et fonctions en dehors ATMB : - Administrateur Precia Molen SA - Président Progress Associés - Président Horizons Altitude	27/05/2024 20/06/2023 15/09/2021 15/11/2017	AG statuant en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029 20/06/2029 15/09/2026
Elisabeth AYRAULT	ATMB, Administrateur indépendant Mandats et fonctions en dehors ATMB :	02/06/2025	AG statuant en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2030

Sont également conviés aux séances du conseil d'administration :

- Sandrine CHINZI, Commissaire du Gouvernement Directrice des infrastructures de transport
- Fabien BALDERELLI, Commissaire du Gouvernement adjoint, Sous-directeur de la gestion et du contrôle du réseau autoroutier concédé
- Jean-Marc DELION, Contrôleur général économique et financier
- Erwan LE BRIS, le Directeur Général
- Philippe DELOIRE, Directeur Général Délégué de SGTMB,
- Quatre représentants du personnel désignés par le Comité Social et Economique d'ATMB,
- Un représentant du personnel désigné par le Comité Social et Economique de SGTMB,
- Le Commissaire aux Comptes.

3.2 Mandats des Commissaires aux Comptes

Civilités	Mandats	Date de début de mandat	Date de fin de mandat
« Société FORVIS MAZARS » Monsieur Xavier MARMEYS	Commissaire aux comptes titulaire	02/06/2025	AG statuant en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2030
« Société CBA SAS » Monsieur Alain Chavance	Commissaire aux comptes suppléant	02/06/2025	AG statuant en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2030

3.3 Choix des modalités d'exercice de la direction générale

Les fonctions de Président et Directeur Général sont dissociées.

Les pouvoirs du Directeur Général sont régis par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, le Directeur Général :

- assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société,
- représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

A ce titre, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et dans son intérêt social.

3.4 Conventions règlementées

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce, nous mentionnons ci-dessous les conventions, autres que celles portant sur des opérations courantes ou conclues à des conditions normales, intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, et selon le cas, le directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce :

Conventions autorisées et signées au cours de l'exercice :

- Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du logement signé entre la Société et le Directeur général, le 21 novembre 2023.

Conventions autorisées en cours de l'exercice mais non signées au 31 décembre 2025 :

- Convention portant répartition de la maîtrise d'ouvrage dans le cadre du réaménagement et de la sécurisation de l'échangeur du CHAL entre la RD903 et l'A40.
- Avenant n°1 à la convention de financement des études pré-opérationnelles et complémentaires pour le réaménagement du boulevard urbain Saint-Julien - Neydens.

3.5 Délégations en cours de validité accordées dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du code de commerce

Aucune délégation n'a été accordée.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Pour le Conseil d'Administration,
le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christophe Corbary', with a long horizontal flourish extending to the right.